



Lettre de distribution du samedi 07 novembre 2015 à la ferme Vandame, à Villiers-le-Bâcle

numéro

100

L'édito, les nouvelles de nos agriculteurs partenaires,
en dernière page, produits distribués aujourd'hui & prochaines distributions

L'édito du
mois

CDT Sud Plateau nouvelle version : La seconde enquête publique est ouverte !

Suite du feuilleton du Contrat de Développement Territorial (CDT) de la frange sud du plateau de Saclay. Pour rappel, dans l'épisode précédent, première version du CDT, la Commission d'enquête Publique avait émis un avis défavorable à l'unanimité de ses membres. La commission formulait 5 recommandations. Avec 12 autres associations et 108 particuliers, nous avons pris la peine, en juin dernier, d'adresser à chaque élu municipal des communes concernées un courrier rappelant ces cinq recommandations de la commission d'enquête dont la cinquième : «renforcer substantiellement la concertation pendant la période d'actualisation, de finalisation et d'adoption du CDT.» Cela n'a pas empêché le Comité de pilotage, donc les 7 maires des communes concernées, d'approuver le 10 juillet dernier, sans concertation aucune avec la société civile et les associations, une nouvelle version du CDT, celle qui entre en enquête publique complémentaire du 2 au 28 novembre. On se moque de nous !

Cette nouvelle version du CDT consiste principalement en une actualisation des projets, en terme d'avancement et budgétaire ou des modifications, à la marge dans les fiches actions, qui passent de 54 fiches à 50 fiches. La fiche sur le développement des filières courtes, par exemple, est éjectée, remplacée par une fiche sur le programme d'action de la ZPNAF. La rédaction de ce programme est confiée à Terre et Cité mais l'association disparaît de la liste des partenaires mentionnés sur cette fiche, ce qui défie l'entendement. Des projets immobiliers ont été déplacés d'un quartier à un autre et les maires sont même allés, au total, plus loin que la demande de l'Etat en matière de logements.

L'Amap a rejoint cet été un collectif d'associations, et de personnes, pour étudier, avec l'aide d'un juriste, les éléments juridiques et les éventuels recours possibles contre des procédures dans lesquelles les populations locales ne sont ni considérées ni entendues.

Pourtant, justement, cette participation du public au processus décisionnel est bien inscrite dans le droit international par la convention d'Aarhus. Dans le droit français c'est la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui devrait veiller à l'organisation de cette consultation du public, et c'est une obligation légale pour les projets supérieurs à 300 millions d'euros. Fort de cet argumentaire juridique, le collectif de 27 associations a sollicité par courrier la CNDP pour lui demander de se saisir du projet de cluster. La demande a été jugée pertinente mais légalement non recevable car devant être déposée par le maître d'ouvrage. Mais qui est donc le maître d'ouvrage de ce cluster qui semble s'être mis en infraction avec la loi? Un nouveau courrier est parti vers les ministres et le préfet concernés en espérant pouvoir toucher le maître d'ouvrage et qu'il nous indique comment il envisage de se mettre en règle avec la loi sinon en saisissant la CNDP.

Le travail collectif avec 7 associations nous a aussi permis de déposer un recours gracieux contre l'arrêté déclarant d'utilité publique l'aménagement du secteur de Corbeville sur le territoire des communes d'Orsay et de Saclay, recours adressé au Préfet de l'Essonne.

Nous comptons sur vous pour soutenir les actions évoquées ci-dessus en participant activement à cette enquête publique et en particulier à la réunion publique du 13 novembre à l'auditorium du cinéma d'Orsay à 20h30 et en transmettant

100^{ème} lettre de distribution :

Merci au groupe Comm et aux membres des groupes qui oeuvrent chaque mois à sa réalisation. Ce travail renforce le lien avec les producteurs en nous permettant de mieux connaître les produits et le fonctionnement des exploitations. Cette lettre est également un canal essentiel des nouvelles du plateau de Saclay.

une contribution dans les registres d'enquête publique (dans les mairies des communes ou par internet : <https://www.enquetespubliques.com/Enquetes2?RDEPOT=EP15219>).

Continuons à demander la préservation de plus de terres agricoles et globalement de l'activité agricole, l'étude de la

pertinence du schéma de transport, la restauration du réseau de rigoles.

Vous trouverez beaucoup de réflexions sur cette enquête sur le site de moulon2020 : <http://moulon2020.jimdo.com/>

Edith L. et Cyril G.

Ferme Vandame

Cristiana et Manu ont terminé la récolte de maïs. Elle est « moyenne », un peu altérée par la sécheresse de cet été. Mais le maïs ne représente pas une grande part de l'activité de la ferme et, tout n'étant pas négatif, le séchage du maïs, indispensable après la récolte, coûtera moins cher. En effet, comme il n'y a pas de séchoir à maïs à la ferme, cette opération est réalisée à la coopérative et elle est facturée.

C'est donc la coopérative locale qui va accueillir la récolte de maïs, tout comme 80% de la production de la ferme, notamment la partie produite en bio. Les 20% restant sont vendus à une compagnie qui n'achète que des produits conventionnels. Il semble qu'il y ait peu de grossistes de grains bio en France (contrairement à ce qui se passe en Allemagne, en Italie, ...) et que cette filière ne soit pas bien organisée (sauf dans les régions où il a le plus de producteurs bio que dans la nôtre). C'est ainsi que le grossiste de luzerne bio ne vient pas sur le plateau ; ce ne serait pas rentable pour lui de se déplacer pour recueillir la luzerne d'une seule ferme. Heureusement, Manu et Cristiana peuvent la vendre à la ferme de Viltain.

Le blé, bio et conventionnel, a été semé. Ceci au terme d'un processus assez long car il faut plusieurs opérations (et le passage de différents outils dans les champs) avant de pou-

voir semer. Il faut retourner les chaumes, laisser sécher les racines, ensuite casser les mottes afin que la terre devienne friable et enfin semer. Toutes ces opérations durent environ 2 à 3 semaines si le temps est sec, plus longtemps s'il pleut, car il ne faut pas risquer de tasser la terre en parcourant les champs mouillés avec les machines.

Deux organismes, le Groupement d'Agriculture Biologique et la Chambre d'Agriculture, ont demandé à Cristiana et Manu de faire des essais de variétés anciennes sur de petites surfaces. Il s'agit d'expériences utiles pour choisir éventuellement une autre variété plus performante que celle qu'ils utilisent, mais cela demande un temps de travail supplémentaire.

Cristiana et Manu ont aussi semé du triticale, une céréale ancienne secondaire (destinée au bétail) car son rendement est bon en général et elle est bien rémunérée. Ceci compensera peut-être leurs déboires avec la luzerne et le colza qui ne poussent pas bien. En effet, ils ont été semés quand il a recommencé à pleuvoir, en septembre, c'est-à-dire tardivement pour des plantes qui ont besoin de chaleur. Si l'hiver n'est pas trop froid, la récolte sera peut-être correcte, sinon ils devront faire de nouveaux semis au printemps.

Josyane R.

Pain et brioches

La souscription 2016 aux contrats Pain et Brioche est ouverte. Vous trouverez les contrats à télécharger sur le site ou en formulaire papier à compléter à l'accueil lors de la distribution de Novembre.

Afin de cadrer avec les possibilités de production du Fournil, le nombre de contrats est limité à :

- 70 contrats Pain, 1 pain par contrat ; prix inchangé : 5.10 €
- 40 contrats Brioches, 1 brioche par contrat ; prix inchangé : 5.20 €

L'enregistrement des contrats se fera dans l'ordre d'arrivée jusqu'à atteindre les limites fixées, et au plus tard jusqu'au vendredi 18 décembre 2015.

Notez que cette année il y aura 11 distributions, y compris celle du mois de Juillet 2016. Il ne pourra pas y avoir d'exceptions. En cas d'impossibilité de venir retirer votre commande, vous pouvez demander à un ami de le faire à votre place, dans ce cas merci de prévenir le coordinateur par mail à : didier.literas@lesjardinsdeceres.net

Le prix total tient compte de cette distribution supplémentaire, et il est toujours possible de régler en 3 fois (cf. les modalités sur le contrat). N'oubliez pas votre chéquier, seules les commandes comportant l'intégralité du règlement pourront être validées.

Bon appétit à tous !

Didier L.

Volailles et oeufs de Charles Monville

Si, lors des chaudes journées d'été, vous préférez manger léger, il en va de même pour la volaille. "La chaleur leur coupe l'appétit" explique Charles. En effet, lorsque la température ambiante dépasse les 23°C, le premier réflexe du poulet est de limiter les apports énergétiques notamment en diminuant la consommation alimentaire. A partir de 26°C, il engage une véritable lutte contre la chaleur en écartant ses ailes pour augmenter la surface d'échange et en évacuant de la vapeur d'eau par une respiration plus rapide. L'été dernier nous a offert de belles journées bien (voire trop) chaudes, ce qui explique les poulets "poids plume" des distributions de

septembre et d'octobre avec 1,7kg en moyenne.

Pour la distribution de novembre, Charles nous promet une bonne surprise avec ses poulets "faux frères de poulardes" et quelques faux chapons. Trop petits pour agrémentez nos tables de réveillon mais suffisamment prometteurs avec 3kg en moyenne, ces supers-welters auront de quoi nous mettre en bouche en attendant les véritables volailles de Noël.

Pour les fêtes de fin d'année, Charles a commencé l'élevage des chapons depuis la mi juin. Pour les poulardes l'élevage a commencé mi juillet. Préparez vos commandes, nous vous informerons bientôt...
Frédéric G.

Fromages de Chèvre

Gros succès pour le contrat Fromages de Chèvre : le plafond de 300 fromages qui avait été fixé pour la période hivernale a été très vite atteint, en quelques jours. La souscription est dorénavant close mais devrait rouvrir au printemps après la période des naissances. Les premières naissances auront lieu fin novembre et s'étaleront sur une période de 4 mois.

Les plans de Bernadette et Philippe pour rajeunir le cheptel sont contrecarrés par les mesures prises pour ralentir l'épidémie de Fièvre Catarrhale qui sévit actuellement en France (maladie qui concerne uniquement les bêtes et ne touche pas les êtres humains). Leur ferme n'est pas touchée mais ils avaient en effet prévu d'acheter des chèvres provenant d'une

région actuellement réglementée (Centre) car plusieurs foyers de fièvre y ont été détecté. Les animaux ne sont plus déplaçables. Ils envisagent donc d'acheter des chèvres du Loiret, moins jeunes hélas !

Par ailleurs, depuis début octobre, la ferme passe à l'heure d'hiver concernant l'alimentation des chèvres : la pâture ne pousse plus et les chèvres sont maintenant nourries aux granulés de luzerne, de pulpe de betterave et au foin.

Petit rappel pour la distribution : il n'y aura bientôt plus du tout de sacs plastiques. Pensez donc à vous munir de boîtes pour la distribution.

Marion M.

Légumes de Jérôme Bonament

L'arrière-saison est douce, ce qui profite aux plantations. Jérôme doit terminer l'installation des deux derniers tunnels. Il va pouvoir tous les utiliser pour les cultures d'hiver, il va aussi y semer les premiers légumes de printemps (carottes...).

Après la luzerne, il va semer le blé sur la partie qui n'est pas utilisée pour le maraîchage.

Il a également rentré les courges et les céleris raves.

L'hiver peut arriver: tout ce qui craint le gel est à l'abri et le reste peut supporter le froid. Les jours sont plus courts et le travail est moins intense.

Françoise B.

Miellerie de la Mérantaise

En ce moment c'est la finalisation de l'hivernage des ruches, cela se passe plutôt bien.

Les stocks de miel baissent très vite, du fait d'une clientèle bien fidèle. Les dernières ventes et les marchés de Noël auxquels je participe vont encore me prendre pas mal de temps. Après il faudra commencer à envisager la saison 2016 ! Préparation des ruches et ruchettes, nouveaux cadres, etc. J'ai fini d'hiverner mes ruches de Gironde et là, gros soucis : une présence de frelons asiatiques comme jamais. Ils se reposent



frelons asiatiques sur une ruche

carrément sur les ruches ! (Voir photo ci-jointe). A noter que j'ai également noté la présence de ces prédateurs d'abeilles sur tous mes ruchers de la vallée de Chevreuse. Nos butineuses n'avaient pas besoin de ça !!

Sinon, c'est la dernière distribution de miel cette année, pensez à enlever toutes vos commandes du jour et celles des autres distributions que vous n'avez pas pu venir chercher jusqu'à présent.

Roland Rondelet

Tisanes et aromates de la ferme Sapousse

Lors de la distribution du 10 octobre, vous avez été nombreux à venir vous informer à propos du nouveau contrat tisanes et aromates.

Le contrat est disponible en téléchargement sur le site internet de l'arnap : http://www.lesjardinsdeceres.net/IMG/pdf/contrat_tisanes_aromates_2015-2016-v6.pdf

Important..

- le contrat « tisanes et aromates » fait l'objet de **deux distributions annuelles** :

- la première aura lieu le **samedi 12 décembre 2015**
- la deuxième aura lieu le **samedi 12 mars 2016**.

- date limite de réception des contrats par les coordinateurs du groupe : **20 novembre 2015**

- une quantité minimum de commande est requise : minimum 6 produits par contrat, répartis équitablement entre les deux distributions, soit un minimum de 3 produits par distribution. Les produits commandés peuvent être identiques ou différents.

- aucune restriction en termes de quantité : vous pouvez commander autant de produits que souhaité, et un même produit peut être commandé plusieurs fois.

Le groupe « tisanes et aromates »

Les réunions du conseil d'administration sont ouvertes à toutes et à tous, **prochain CA** le 12 novembre puis les 14/12, 14/01, 15/02, 17/03 Pour y participer, contactez nous : 06 82 65 93 99

Huile d'olive

Visite ELS Emprius

La visite de l'exploitation d'huile d'olive a eu lieu le samedi 17 octobre avec la participation de 6 amapiens des Jardins de Cérés.

L'accueil chaleureux et convivial de la famille Vallve était au rendez-vous malgré la mauvaise nouvelle quelques jours avant notre arrivée. L'atelier olives confites a dû être annulé, faute d'olives saines suite à la tempête du 1er octobre.

Saison 2015-2016

La récolte 2015 se présente mal. L'exploitation a été fortement touchée par les orages de fin septembre. A l'image des intempéries du sud de la France, il y a eu une forte tempête avec de la grêle la nuit du jeudi 1 octobre. Beaucoup d'olives sont tombées au sol et la plupart des autres sont piquées.

La dernière forte chute de grêle à cette époque de l'année (en phase de maturation des olives) remonte à plus de 20 ans. A ce jour, il est difficile d'estimer l'impact de ces intempéries sur la récolte et la production 2015.

La grêle est un phénomène très local. Sur la plus jeune parcelle, près de la moitié des olives sont tombées. Sur les autres parcelles, la proportion d'olives au sol est plus

faible, mais les olives restées dans les arbres sont fragiles, notamment sur la face nord des oliviers qui a pris la grêle de plein fouet.

Les olives très abimées devraient tomber d'elles-mêmes avant la récolte sous l'effet du vent et des pluies. La famille



Vallve pense anticiper la récolte de 2 à 3 semaines, soit 1ère quinzaine de novembre, afin de limiter la chute des olives piquées. Le goût fruité de l'huile 2015 sera plus prononcé, mais la texture de l'huile sera moins douce, du fait d'une plus faible proportion d'olives arrivées à maturité (couleur noire).

Outre la perte sèche sur la récolte de l'année, ELS Emprius a immédiatement pulvérisé un fongicide à base de cuivre, autorisé en agriculture biologique, afin de protéger des maladies les branches meurtries par la grêle, et favoriser la régénération de l'écorce protectrice.

Concernant les contrats 2015/2016, ELS Emprius n'est pas certain de pouvoir honorer les livraisons de juin 2016. L'activation de la clause de solidarité sera débattue en Conseil d'Administration dès que nous aurons les résultats de la production 2015. Olivier C

Produits distribués et contrats à souscrire aujourd'hui

Pré acheté par contrat : Produits laitiers de vache – Champignons (à partir de 15h) – Viande & jus de pomme – Fromages de chèvre – Pommes de terre & Farine – Poulets & oeufs – Miel & Fondants – Pain & Brioches – Cresson – Légumes d'hiver – Pommes

Contrats à souscrire : Huile d'olive – Huiles de tournesol et colza – Produits laitiers de vache – Farine – Viande & jus de pomme – Sel – Miel & fondants – Champignons – Cresson – Tisanes et Aromates (nouveau) – Pains et brioches (nouveau)

Prochaines distributions : le samedi à 14h30, à la ferme Vandame

Prochaine distribution le samedi 12 décembre 2015,

puis les samedi 09/01, 13/02, 12/03, 09/04, 14/05, 11/06, 02/07 (partielle).

Les rendez-vous des Jardins de CERES

Vie du territoire :

- **Le 13 novembre à 20h30** : Réunion publique sur le CDT Frange Sud (cf. Edito)

Après le retoquage de la première version, le délai d'enquête est réduit. Venez vous renseigner.

à l'auditorium du cinéma d'Orsay

Plus d'infos sur : <http://moulon2020.jimdo.com/2015/09/08/le-cdt-nouvelle-version/>

Vous recherchez un covoiturage et ne disposez pas d'accès Internet, ou ne trouvez pas d'offre vous convenant sur le site de covoiturage? Vous êtes dans l'impossibilité de retirer votre commande lors d'une distribution ?

Contact : groupe-liens@lesjardinsdeceres.net et au numéro : 06 07 58 85 64 (laissez un message)